

# La charte de bientraitance des patients



La bientraitance s'inscrit dans les valeurs et la qualité de service que prône le Médipôle de Savoie. Elle englobe tout ce qui favorise l'épanouissement de la personne. Elle impose un ensemble de comportements, d'attitudes respectueuses de la personne, la nécessité de professionnalisme, la recherche d'un environnement sécurisé.

Engager notre bienveillance  
auprès du patient tout au  
long de son séjour



~~Douleur~~

Agir contre la douleur aiguë  
et /ou chronique, physique  
et /ou morale

Garantir la compétence  
professionnelle de notre personnel  
et la continuité des soins



Offrir aux patients une prise  
en charge adaptée à leur  
pathologie



S'inscrire dans une démarche  
d'amélioration continue des  
pratiques professionnelles



Respecter et promouvoir les  
droits et les libertés reconnus  
aux patients



# Les devoirs en tant que patient



Nous vous rappelons que vous avez des droits mais aussi des devoirs. Vous allez côtoyer d'autres patients et des professionnels de santé. Il est indispensable que ce séjour soit le plus agréable possible, pour cela vous devez avoir une attitude qui rendra la vie commune aussi agréable que possible : respect, politesse, convivialité, solidarité...

## 1. Le Respect

- Usez avec discrétion des appareils de radio, téléviseur, baladeur, portable...
- Evitez les conversations trop bruyantes
- Evitez les visites en groupe (pas plus de deux de personnes par chambre)
- Respectez les mesures d'hygiène et les consignes de sécurité

RESPECT



## 2. Le Savoir Vivre

- Ne laissez aucun objet apparent dans votre chambre ; l'établissement décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration.
- Ne détériorez pas les locaux, ni le matériel mis à votre disposition
- Soyez ponctuel lorsque vous avez un rendez-vous pour une consultation et lors de votre admission
- Soyez courtois avec les autres patients, les visiteurs, les personnels

## 3. L'Hygiène

Les règles d'hygiène revêtent une importance particulière.

- Une hygiène corporelle satisfaisante pour vous et votre entourage est nécessaire (prendre une douche par jour, se laver les mains au savon en sortant des toilettes, utiliser le gel hydro alcoolique, veiller à une bonne hygiène bucco-dentaire...)



## 4. La Sécurité

Pour la sécurité de tous il est interdit :

- De fumer dans l'établissement (Décret n°2006-1386 du 15 Novembre)
- D'apporter ou se faire apporter de la nourriture, boissons, alcool...
- D'introduire des animaux dans l'établissement

*Dans le contexte actuel, nous demandons aux patients et à leurs accompagnants de ne pas laisser vos sacs sans surveillance en dehors de la chambre, dans l'établissement. Si vous constatez quelque chose d'anormal (sac ou carton abandonné, comportements suspects), veuillez prévenir l'équipe soignante ou les professionnels de l'accueil. Nous sommes tous concernés pour assurer notre sécurité.*



# La charte des droits des enfants



1- L'admission à l'hôpital d'un enfant ne doit être réalisée que si les soins nécessités par sa maladie ne peuvent être prodigués à la maison, en consultation externe ou en hôpital de jour.



2 - Un enfant hospitalisé a le droit d'avoir ses parents ou leur substitut auprès de lui jour et nuit, quel que soit son âge ou son état.



3 - On encouragera les parents à rester auprès de leur enfant et on leur offrira pour cela toutes les facilités matérielles. On informera les parents sur les règles de vie et les modalités de fonctionnement propres au service afin qu'ils participent activement aux soins de leur enfant.



4 - Les enfants et leurs parents ont le droit de recevoir une information sur la maladie et les soins, adaptée à leur âge et leur compréhension, afin de participer aux décisions les concernant. On essaiera de réduire au minimum les agressions physiques ou émotionnelles et la douleur.



5 - Les enfants et les parents ont le droit d'être informés pour participer à toutes les décisions concernant la santé et les soins. On évitera tout examen ou traitement qui n'est pas indispensable.



6- L'équipe soignante doit être organisée de façon à assurer une continuité dans les soins à chaque enfant.



7 - L'hôpital doit fournir aux enfants un environnement correspondant à leurs besoins physiques, affectifs et éducatifs, tant sur le plan de l'équipement que du personnel et de la sécurité.



8 - L'équipe soignante doit être formée à répondre aux besoins psychologiques et émotionnels des enfants et de leur famille.



9 - Les enfants seront admis en chambre seule ou en chambre double avec un enfant de la même tranche d'âge. Ils peuvent bénéficier de jeux, loisirs, activités éducatives adaptés à leur âge, en toute sécurité. Leurs visiteurs doivent être acceptés sans limite d'âge.



10 - L'intimité de chaque enfant doit être respectée. Il doit être traité avec tact et compréhension en toute circonstance.



**Charte européenne de l'enfant hospitalisé « Le droit aux meilleurs soins possibles est un droit fondamental, particulièrement pour les enfants. » -(UNESCO)  
Un enfant à l'hôpital, c'est l'affaire de tous.  
Cette charte résume et réaffirme les droits des enfants hospitalisés.**

